

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
PORTANT SUR LES COMPTES 2013**

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2013	Pages
I. Rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.....	3
II. Etats financiers 2013.....	27
III. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers 2013.....	36
IV. Attestation de la personne responsable.....	40

I. Rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Société anonyme au capital de 40 000 000 euros
Siège social : 232, rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9
433 383 205 RCS BREST

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces comptes sont joints au présent rapport.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Statuts

Les statuts ont été modifiés lors de la transformation de la société Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH réalisée au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2011.

Cette assemblée a décidé de modifier les statuts de la société pour les conformer au nouveau statut de Société de Financement de l'Habitat (SFH) dans le cadre de l'article 74 de la loi n°2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière.

L'objet social a ainsi été modifié afin de le rendre conforme aux dispositions légales applicables aux SFH : la société a dorénavant pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'habitat.

La dénomination de la société a été transformée en Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.

1.2. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Monsieur Hervé CROSNIER, qui est assisté par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la société figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.3. Capital social

Au 31/12/2013, le capital social, détenu à 99,9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 40 000 000€.

1.4. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31.12.2013 et au 31.12.2012.

1.5. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

1.6. Déclassement d'une convention

La convention d'intégration fiscale signée le 05/12/2008, ayant fait l'objet antérieurement d'une autorisation et d'une mention dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, est désormais, suite à la délibération du Conseil d'Administration en date du 13/12/2013, considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales à l'intérieur du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

2. ACTIVITE

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations à l'Habitat », dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Au cours de l'année 2013, la société Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH a émis des obligations à l'habitat pour un montant de 500 millions d'euros sous forme d'une émission publique à échéance juillet 2023.

Le stock d'émissions est ainsi de 4 822,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

3. ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2013

- Compte de résultat

Les produits 2013 s'élèvent à 180,4 M€. Ils correspondent essentiellement aux opérations de prêts à CM Arkéa (175 M€) et à l'amortissement des primes d'émissions (5,4 M€), le résidu provenant des intérêts versés par Crédit Mutuel Arkéa au titre de la rémunération du compte à vue sur lequel sont placés les fonds propres (0,04 M€).

Les charges s'élèvent à 179 M€. Elles sont constituées des charges sur les obligations émises (172,7 M€), et de l'amortissement des décotes sur prêts (5,4 M€).

Le résultat d'exploitation se situe à 1 355 K€.

Après impôt sur les sociétés (498 K€), le résultat de l'exercice s'élève à 857 K€.

- Bilan

Le total du bilan s'élève à 5 019,2 M€.

L'augmentation du bilan de 502,1 M€ par rapport à 2012 est principalement liée à l'émission d'obligations de 500 M€ en juillet 2013 et au prêt de même montant à Crédit Mutuel Arkéa.

A noter : au jour du Conseil d'Administration, aucun événement significatif post clôture n'est intervenu.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale d'affecter le résultat de la manière suivante :

résultat de l'exercice	857 084,01 €
auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	1 271 406,31 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>2 128 490,32 €</u>
Affectation à la réserve légale	42 854,20 €
Versement de dividendes exercice 2013	360 000,00 €
Solde reporté à nouveau	1 725 636,12 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé au cours des exercices 2011 et 2012 ; un dividende de 360 000 € est versé au titre de l'exercice 2013.

5. DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2013

Les émissions de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH sont garanties par des crédits à l'habitat éligibles en provenance de Crédit Mutuel Arkéa et des caisses locales affiliées.

Ces crédits sont enregistrés au hors-bilan en « Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit » pour un montant de 6 975,9 M€ au 31 décembre 2013.

A noter la sortie des crédits de BPE intervenue fin mars 2013. Cette filiale apportait, au 31 décembre 2012, 640,2 M€ de capital restant dû garanti (pour un total de capital restant dû garanti s'élevant à 6 271,1 M€).

Les caractéristiques du portefeuille de couverture comptabilisé au 31 décembre 2013 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû total (en €)	6 975 890 365 €
Capital Restant Dû garanti (en €)	6 852 593 294 €
Nombre de prêts	144 202
Nombre d'emprunteurs	87 565
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	74 070
Ancienneté moyenne (en mois)	52
Maturité résiduelle moyenne (en mois)	162
Proportion de créances à taux variable	4%

Les données ci-après sont basées sur le capital restant dû garanti.

Objet du prêt	
	Capital Restant Dû en M €
Achat neuf ou ancien	4 353,9
Travaux	252,4
Construction	1 937,5
Reprise prêts externes	308,8
Autres	0,0
Total	6 852,6

Type d'occupation	
	Capital Restant Dû en M €
Propriétaire occupant	5 822,2
Locatif	810,2
Résidence secondaire	220,2
Autres	0,0

Total	6 852,6
--------------	----------------

Catégories socio-professionnelles	
	Capital Restant Dû en M €
Employés	4 441,7
Fonctionnaires	1 233,2
Entrepreneurs individuels	934,0
Retraités	0,0
Sans Emplois	112,1
Autres	131,6
Total	6 852,6

Régions	
	Capital Restant Dû en M €
Alsace	4,3
Aquitaine	967,5
Auvergne	236,5
Basse-Normandie	28,9
Bourgogne	6,1
Bretagne	4 457,3
Centre	29,6
Champagne-Ardenne	6,4
Corse	5,7
Départements d'Outre-Mer	26,9
Franche-Comté	2,4
Haute-Normandie	13,5
Ile-de-France	372,6
Languedoc-Roussillon	35,0
Limousin	10,7
Lorraine	4,7
Midi-Pyrénées	80,2
Nord-Pas-de-Calais	11,8
Pays de la Loire	222,5
Picardie	10,1
Poitou-Charentes	202,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,5
Rhône-Alpes	54,9
Territoires d'Outre-Mer	0,0
Total	6 852,6

Type de garanties	
	Capital Restant Dû en M €
Hypothèque / PPD	2 310,2
CL	185,0
GPA	3 999,0
CNP	358,5
Autres	

Total	6 852,6
--------------	----------------

CL : Crédit Logement (caution externe)

GPA : l'Equité (caution externe)

CNP : CNP Assurances (caution externe)

6. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions sont réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations de financement de l'habitat et de la production de crédits éligibles.

7. FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Les principaux risques auxquels est exposé Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir sont exposés ci-dessous.

7.1. Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de financement de l'habitat

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est agréé comme société de financement de l'habitat et, conformément au code monétaire et financier, a pour objet l'octroi ou le financement de prêts à l'habitat dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément à l'article L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs de sociétés de financement de l'habitat et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 102% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié deux fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Sélection des actifs éligibles

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH s'est fixé d'autres critères d'éligibilité (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie et notamment des critères liés à la qualité des débiteurs.

Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement de l'habitat des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH réalise des émissions de type « obligations à l'habitat ». Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts à terme au bilan de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH s'élève à 4 822,5 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs immobiliers

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émissions d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions sont ainsi garanties par un portefeuille de crédits à l'habitat. Par conséquent, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit sur des particuliers ayant souscrit un emprunt immobilier.

Ce risque est supervisé par la direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

7.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs en garantie et le profil d'amortissement des obligations de financement de l'habitat, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH doit, en tout temps, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte de la prévision des flux de capital et d'intérêts sur ses actifs et les flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus.

7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation à l'habitat correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH n'est pas exposé aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, les crédits remis en garantie sont transférés à l'actif de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH afin de couvrir le passif de celui-ci. Dans ce cas, afin de couvrir l'écart potentiel des taux de change / d'intérêt entre les émissions et les crédits, Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH doit appliquer une stratégie de couverture qui sera conforme aux exigences légales et aux exigences des agences de notation. Il n'y a cependant aucune assurance sur l'adéquation de la stratégie de couverture et du risque encouru.

Au 31 décembre 2013, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilés par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, la sécurité des bases de données et des applications, la sécurité de l'exploitation continue.

7.5. Autres risques

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est exposé à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.

8. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. La gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, il est nécessaire de se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

9. MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2013

9.1. Mandats des Mandataires sociaux

Dominique ANDRO, Président

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH jusqu'au 13 décembre 2013
- Président du directoire d'Arkéa Banking Services jusqu'au 5 juillet 2013
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - banque
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF jusqu'au 13 décembre 2013
- Président de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF depuis le 13 décembre 2013
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo

Hervé CROSNIER, Directeur Général depuis le 13.12.2013, et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa depuis le 13.12.2013

- Directeur général adjoint du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général Délégué et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH jusqu'au 13 décembre 2013
- Directeur Général Délégué et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF jusqu'au 13 décembre 2013
- Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector depuis le 13 décembre 2013
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF depuis le 13 décembre 2013
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH depuis le 13 décembre 2013

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur depuis le 13.12.2013

- Président Directeur général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E.

- Représentant de la fédération du CMB au conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF depuis le 13 décembre 2013

Guillaume HARDY représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 13.12.2013

Etienne-Marie AIRIAU, Représentant permanent de la Banque Privée Européenne jusqu'au 15 février 2013

Elisabeth QUELLEC, Administrateur

Jean-Pierre LE TENNIER, Administrateur jusqu'au 13.12.2013

- Directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Directeur de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole
- Administrateur CFCAL Banque
- Administrateur CFCAL SCF
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au GIE Mutuel Recouvrement

Auguste JACQ, Administrateur

- Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa
- vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy
- Président d'Ark'ensol Créavenir
- Président de Créavenir Bretagne
- Administrateur d'Ark'ensol

Jérémy MORVAN, Administrateur

- Membre du Conseil de surveillance de Suravenir jusqu'au 13 mars 2013

Christian CADIOU, Administrateur depuis le 13.12.2013

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac
- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance

- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa à Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

9.2. Rémunération des mandataires sociaux

Le dirigeant mandataire social ne touche aucune rémunération directe au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives au mandat exercé auprès de CM Arkéa qui contrôle exclusivement Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe (cf. ci-après, liste des mandats).
Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa

Dominique Andro (PDG) & Hervé Crosnier (DGD)	Versé au titre de l'exercice 2013
Rémunération Fixe	532 653 €
Rémunération variable	83 546 €
Total	616 199 €

ANNEXE

1. <u>Le cadre réglementaire</u>	15
1.1. <u>Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles</u>	15
2. <u>Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF</u>	17
2.1. <u>Evaluation initiale des biens financés</u>	17
2.2. <u>Réévaluation statistique des gages</u>	18
2.2.1. <u>Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP</u>	18
2.2.2. <u>Retraitement des données du gisement SFH</u>	19
2.2.3. <u>Calcul de la réévaluation des biens financés</u>	19
3. <u>Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP</u>	20

Le cadre réglementaire

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre du règlement no 97-02 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats» (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel» (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat» (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

1.2. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
 - décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
 - décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
 - décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt

1.3. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus de la base PERVAL et CINP, recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

1.3.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Île de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- indices 1^{er} trimestre AAAA disponibles mi-juillet AAAA
- indices 2^{ème} trimestre AAAA disponibles mi-octobre AAAA

Au 31 décembre 2013, les derniers indices utilisés sont ceux du 2nd trimestre 2013.

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

1.3.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- **Retraitement des périodes non disponibles**

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle on dispose l'indice PERVAL et CINP. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice PERVAL et CINP le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice PERVAL et CINP le plus récent à disposition est utilisé.

- **Retraitement des départements non disponibles**

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2013).

- **Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75**

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

1.3.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL et CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 31/12/2013.

L'indice Q2_2013 utilisé est l'indice PERVAL et CINP provisoire.

Région	Département	Nature du bien	Q2_2013vsQ2_2012	Montant des biens réévalués
Alsace	Bas-Rhin	Appartement	0,98899	1 202 925
Alsace	Bas-Rhin	Autre	0,98157	3 787 048
Alsace	Bas-Rhin	Maison	0,96845	1 216 754
Alsace	Haut-Rhin	Appartement	0,96238	-
Alsace	Haut-Rhin	Autre	0,96783	1 903 252
Alsace	Haut-Rhin	Maison	0,97117	203 075
Aquitaine	Dordogne	Appartement	0,98845	1 989 209
Aquitaine	Dordogne	Autre	0,97729	83 948 719
Aquitaine	Dordogne	Maison	0,97669	83 763 173
Aquitaine	Gironde	Appartement	1,01448	51 010 856
Aquitaine	Gironde	Autre	1,01129	1 107 854 306
Aquitaine	Gironde	Maison	1,01022	610 579 702
Aquitaine	Landes	Appartement	0,97442	902 124
Aquitaine	Landes	Autre	0,98347	26 723 394
Aquitaine	Landes	Maison	0,9861	12 493 853
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Appartement	0,9892	-
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Autre	0,97856	8 042 713
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Maison	0,97766	3 756 486
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	0,98117	1 610 804
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Autre	0,98303	20 503 306
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Maison	0,98486	10 861 151
Auvergne	Allier	Appartement	0,96467	2 021 757
Auvergne	Allier	Autre	0,95796	90 628 109
Auvergne	Allier	Maison	0,95646	74 562 641
Auvergne	Cantal	Appartement	0,96447	1 115 271
Auvergne	Cantal	Autre	0,95588	28 193 582
Auvergne	Cantal	Maison	0,95116	10 801 473
Auvergne	Haute-Loire	Appartement	0,9647	-
Auvergne	Haute-Loire	Autre	0,9541	2 718 733
Auvergne	Haute-Loire	Maison	0,9528	974 396
Auvergne	Puy-de-Dôme	Appartement	1,00224	9 243 295
Auvergne	Puy-de-Dôme	Autre	0,9702	239 513 846
Auvergne	Puy-de-Dôme	Maison	0,95658	95 939 997
Basse-Normandie	Calvados	Appartement	0,95347	657 503
Basse-Normandie	Calvados	Autre	0,96787	16 643 472
Basse-Normandie	Calvados	Maison	0,97397	6 930 676

Basse-Normandie	Manche	Appartement	0,95771	-
Basse-Normandie	Manche	Autre	0,97022	15 599 147
Basse-Normandie	Manche	Maison	0,97143	8 049 286
Basse-Normandie	Orne	Appartement	0,94405	-
Basse-Normandie	Orne	Autre	0,96959	3 925 756
Basse-Normandie	Orne	Maison	0,97122	1 188 584
Bourgogne	Côte-d'Or	Appartement	0,97098	153 510
Bourgogne	Côte-d'Or	Autre	0,96924	2 973 474
Bourgogne	Côte-d'Or	Maison	0,968	350 463
Bourgogne	Nièvre	Appartement	0,94853	-
Bourgogne	Nièvre	Autre	0,96218	1 145 871
Bourgogne	Nièvre	Maison	0,96389	1 347 412
Bourgogne	Saône-et-Loire	Appartement	0,97467	110 150
Bourgogne	Saône-et-Loire	Autre	0,96818	1 635 679
Bourgogne	Saône-et-Loire	Maison	0,96655	1 222 624
Bourgogne	Yonne	Appartement	0,9454	-
Bourgogne	Yonne	Autre	0,96068	1 744 221
Bourgogne	Yonne	Maison	0,96219	856 367
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	0,96721	11 899 604
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	0,9797	728 577 109
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	0,98118	554 962 280
Bretagne	Finistère	Appartement	0,98336	39 490 225
Bretagne	Finistère	Autre	0,97783	1 508 142 312
Bretagne	Finistère	Maison	0,97632	891 894 176
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	0,99787	95 537 753
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	0,99259	1 825 696 427
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	0,98987	1 112 725 074
Bretagne	Morbihan	Appartement	0,96878	36 587 571
Bretagne	Morbihan	Autre	0,96633	1 123 088 526
Bretagne	Morbihan	Maison	0,96566	838 042 813
Centre	Cher	Appartement	0,94485	153 923
Centre	Cher	Autre	0,99856	2 661 966
Centre	Cher	Maison	1,00559	1 951 732
Centre	Eure-et-Loir	Appartement	0,95258	83 181
Centre	Eure-et-Loir	Autre	0,99384	8 529 508
Centre	Eure-et-Loir	Maison	1,00007	5 343 016
Centre	Indre	Appartement	0,97189	-
Centre	Indre	Autre	0,96665	1 720 963
Centre	Indre	Maison	0,96609	545 327
Centre	Indre-et-Loire	Appartement	0,96731	107 581
Centre	Indre-et-Loire	Autre	0,98657	12 651 520
Centre	Indre-et-Loire	Maison	0,99351	4 821 173
Centre	Loir-et-Cher	Appartement	0,96897	-
Centre	Loir-et-Cher	Autre	0,99739	2 514 748
Centre	Loir-et-Cher	Maison	1,00007	3 646 989

Centre	Loiret	Appartement	0,97836	-
Centre	Loiret	Autre	0,9843	9 747 247
Centre	Loiret	Maison	0,98587	3 622 025
Champagne-Ardenne	Ardennes	Appartement	0,93961	306 974
Champagne-Ardenne	Ardennes	Autre	0,95419	492 893
Champagne-Ardenne	Ardennes	Maison	0,95598	370 316
Champagne-Ardenne	Aube	Appartement	0,95212	-
Champagne-Ardenne	Aube	Autre	0,98102	2 113 125
Champagne-Ardenne	Aube	Maison	0,99014	276 333
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Appartement	0,95312	-
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Autre	0,9867	1 443 533
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Maison	0,99103	488 409
Champagne-Ardenne	Mame	Appartement	0,96572	-
Champagne-Ardenne	Marne	Autre	0,95623	3 778 950
Champagne-Ardenne	Marne	Maison	0,95223	1 362 147
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	0,99816	-
Corse	Corse-du-Sud	Autre	0,99605	-
Corse	Corse-du-Sud	Maison	0,98746	-
Corse	Haute-Corse	Appartement	0,99816	-
Corse	Haute-Corse	Autre	0,99605	-
Corse	Haute-Corse	Maison	0,98746	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	0,99816	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	0,99605	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	0,98746	-
Franche-Comté	Doubs	Appartement	0,96473	-
Franche-Comté	Doubs	Autre	0,96071	1 799 587
Franche-Comté	Doubs	Maison	0,95795	163 058
Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	0,93429	-
Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	0,97006	352 042
Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	0,97418	-
Franche-Comté	Jura	Appartement	0,95403	-
Franche-Comté	Jura	Autre	0,96126	956 031
Franche-Comté	Jura	Maison	0,96198	158 400
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	0,93841	-
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	0,95607	369 957
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	0,96509	368 446
Haute-Normandie	Eure	Appartement	0,94421	125 659
Haute-Normandie	Eure	Autre	0,96492	7 189 875
Haute-Normandie	Eure	Maison	0,96657	2 824 716
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Appartement	0,98432	91 563
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Autre	0,98555	10 152 530
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Maison	0,98594	5 878 376
Ile-de-France	Essonne	Appartement	0,98761	3 734 687
Ile-de-France	Essonne	Autre	0,98208	51 817 021

Ile-de-France	Essonne	Maison	0,97853	14 868 349
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	0,99816	19 738 045
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	0,99605	180 516 525
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	0,98746	65 759 711
Ile-de-France	Paris	Appartement	0,99544	223 073 307
Ile-de-France	Paris	Autre	0,99544	-
Ile-de-France	Paris	Maison	0,99544	-
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	0,99222	4 499 559
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	0,9863	33 045 902
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	0,97919	16 245 327
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	0,988	1 150 295
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	0,98539	28 398 332
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	0,98444	11 116 320
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	0,9893	991 627
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	0,98816	29 845 744
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	0,98746	11 967 139
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	0,99542	8 122 475
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	0,99097	62 619 910
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	0,98252	17 696 781
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	0,9932	4 394 439
Ile-de-France	Yvelines	Autre	0,98517	91 053 557
Ile-de-France	Yvelines	Maison	0,97859	33 902 591
Languedoc-Roussillon	Aude	Appartement	0,99229	792 408
Languedoc-Roussillon	Aude	Autre	0,96519	5 921 995
Languedoc-Roussillon	Aude	Maison	0,9488	2 055 608
Languedoc-Roussillon	Gard	Appartement	0,94753	212 334
Languedoc-Roussillon	Gard	Autre	0,95766	8 018 311
Languedoc-Roussillon	Gard	Maison	0,96127	3 692 502
Languedoc-Roussillon	Hérault	Appartement	0,98553	1 788 055
Languedoc-Roussillon	Hérault	Autre	0,97327	24 412 633
Languedoc-Roussillon	Hérault	Maison	0,96508	10 337 436
Languedoc-Roussillon	Lozère	Appartement	0,95809	-
Languedoc-Roussillon	Lozère	Autre	0,95256	1 218 322
Languedoc-Roussillon	Lozère	Maison	0,95112	429 695
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Appartement	0,96467	593 582
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Autre	0,9603	8 609 608
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Maison	0,95751	2 436 708
Limousin	Corrèze	Appartement	0,96791	-
Limousin	Corrèze	Autre	0,97496	4 854 101
Limousin	Corrèze	Maison	0,97628	3 021 674
Limousin	Creuse	Appartement	0,96442	-
Limousin	Creuse	Autre	0,98458	1 941 510
Limousin	Creuse	Maison	0,98626	1 124 523
Limousin	Haute-Vienne	Appartement	0,968	125 210
Limousin	Haute-Vienne	Autre	0,97415	5 571 846

Limousin	Haute-Vienne	Maison	0,97499	3 293 974
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	0,99085	195 330
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	0,98037	2 214 153
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	0,97607	938 586
Lorraine	Meuse	Appartement	0,98851	-
Lorraine	Meuse	Autre	0,97923	395 793
Lorraine	Meuse	Maison	0,97873	-
Lorraine	Moselle	Appartement	0,97504	-
Lorraine	Moselle	Autre	0,98084	2 849 936
Lorraine	Moselle	Maison	0,98411	380 926
Lorraine	Vosges	Appartement	0,98651	-
Lorraine	Vosges	Autre	0,97644	243 459
Lorraine	Vosges	Maison	0,97369	152 374
Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	0,93973	145 956
Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	0,96042	2 708 213
Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	0,96235	1 220 348
Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	0,96156	1 477 458
Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	0,95927	60 347 512
Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	0,95811	14 146 935
Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	0,9484	323 545
Midi-Pyrénées	Gers	Autre	0,96007	2 075 331
Midi-Pyrénées	Gers	Maison	0,96049	1 460 894
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	0,98709	2 267 551
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	0,98295	39 248 491
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	0,97995	12 360 694
Midi-Pyrénées	Hauts-Pyrénées	Appartement	0,94884	884 997
Midi-Pyrénées	Hauts-Pyrénées	Autre	0,9563	5 496 202
Midi-Pyrénées	Hauts-Pyrénées	Maison	0,96012	2 591 134
Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	0,94613	130 524
Midi-Pyrénées	Lot	Autre	0,95613	4 332 764
Midi-Pyrénées	Lot	Maison	0,95698	1 550 965
Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	0,9559	-
Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	0,96007	2 803 426
Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	0,96049	999 405
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	0,96888	-
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	0,95599	3 403 225
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	0,95402	1 167 136
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Appartement	0,9964	449 775
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Autre	0,98545	12 821 912
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Maison	0,98302	6 508 237
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Appartement	0,95519	-
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Autre	0,97782	2 114 676
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Maison	0,98108	811 326
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	0,97698	11 237 355
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	0,97869	211 423 950

Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	0,97917	93 714 438
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	0,95426	270 372
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	0,97902	24 501 187
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	0,98466	9 069 171
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	0,95211	140 382
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	0,98188	20 796 953
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	0,98469	15 965 130
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	0,97752	485 156
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	0,98071	12 483 762
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	0,98114	5 151 461
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	0,96953	230 342
Pays de la Loire	Vendée	Autre	0,96633	19 611 060
Pays de la Loire	Vendée	Maison	0,96585	8 047 349
Picardie	Aisne	Appartement	1,01076	-
Picardie	Aisne	Autre	0,95782	2 429 901
Picardie	Aisne	Maison	0,95486	943 495
Picardie	Oise	Appartement	0,98117	-
Picardie	Oise	Autre	0,98308	10 888 764
Picardie	Oise	Maison	0,98346	2 546 517
Picardie	Somme	Appartement	0,97124	48 285
Picardie	Somme	Autre	0,96514	2 654 590
Picardie	Somme	Maison	0,96437	1 030 372
Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0,98547	2 228 816
Poitou-Charentes	Charente	Autre	0,96638	181 139 652
Poitou-Charentes	Charente	Maison	0,96562	146 814 484
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	0,9712	573 642
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	0,96761	35 566 396
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	0,96702	18 311 319
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	0,9741	143 275
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Autre	0,96378	5 118 506
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Maison	0,96328	3 037 319
Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	0,96879	342 123
Poitou-Charentes	Vienne	Autre	0,96607	7 949 502
Poitou-Charentes	Vienne	Maison	0,96549	5 939 491
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0,96687	196 038
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	0,94452	1 558 285
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	0,93279	489 108
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	0,96308	1 518 321
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	0,96754	12 912 833
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	0,97841	5 531 526
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	0,96312	1 522 554
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	0,97193	28 695 890

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	0,98008	20 129 039
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,96652	364 006
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,95436	4 748 529
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	0,93531	1 144 944
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	0,96907	1 908 814
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	0,96427	28 290 283
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	0,96096	12 708 759
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	0,96147	367 908
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	0,9511	8 110 279
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	0,94824	3 199 764
Rhône-Alpes	Ain	Appartement	0,99861	96 580
Rhône-Alpes	Ain	Autre	0,97485	4 344 305
Rhône-Alpes	Ain	Maison	0,9669	2 003 792
Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	0,96846	-
Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	0,97867	2 805 879
Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	0,98048	708 713
Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	0,96858	399 858
Rhône-Alpes	Drôme	Autre	0,98106	3 864 103
Rhône-Alpes	Drôme	Maison	0,98533	2 279 194
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1,00852	890 583
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	0,9995	8 980 153
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	0,98609	2 915 472
Rhône-Alpes	Isère	Appartement	0,96629	572 697
Rhône-Alpes	Isère	Autre	0,96862	14 810 481
Rhône-Alpes	Isère	Maison	0,97	7 222 389
Rhône-Alpes	Loire	Appartement	0,94261	-
Rhône-Alpes	Loire	Autre	0,96917	4 046 124
Rhône-Alpes	Loire	Maison	0,98481	442 436
Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	1,00714	3 310 691
Rhône-Alpes	Rhône	Autre	1,00101	26 899 414
Rhône-Alpes	Rhône	Maison	0,99036	9 833 361
Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	0,97648	1 353 901
Rhône-Alpes	Savoie	Autre	0,98101	6 925 047
Rhône-Alpes	Savoie	Maison	0,98814	3 381 205
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	0,99816	-
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	0,99605	-
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	0,98746	-
TOTAL				13 816 954 476

II. Etats Financiers 2013

SA Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Comptes du 31 décembre 2013

Bilan		En milliers d'euros	
Actif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	4 964 820	4 458 203
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations, autres titres détenus à long terme		4	4
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs		21	16
Comptes de régularisation	2	54 534	53 393
TOTAL DE L'ACTIF		5 019 178	4 517 116
<hr/>			
Passif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	4 822 168	4 416 532
Autres passifs	4	191	34
Comptes de régularisation	5	54 531	53 211
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	6	42 195	43 339
Capital souscrit		40 000	40 000
Primes d'émission			
Réserves		65	28
Report à nouveau		1 271	518
Résultat de l'exercice		857	763
TOTAL DU PASSIF		5 019 178	4 517 116
<hr/>			
Hors-bilan		En milliers d'euros	
	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus			
Engagements de financement	10	6 975 860	6 420 000
Engagements de garantie		6 975 860	6 420 000
Engagements sur titres			
Instrumente financiers à terme			

SA Cr dit Mutuel Ark a Home Loans SFH
 232, rue du G n ral Paulet
 BP 103
 29 802 BREST CEDEX 9

Comptes du 31 d cembre 2013

Compte de r�sultat	En milliers d'euros		
	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Int�r�ts et produits assimil�s	8	180 389	174 411
Int�r�ts et charges assimil�s	8	-178 072	-172 384
Revenus des titres � revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Gains ou pertes sur op�rations des portefeuilles de n�gociation			
Gains ou pertes sur op�rations des portefeuilles de placement et assimil�s			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire		-2	-4
Produit net bancaire		2 318	2 024
Charges g�n�rales d'exploitation		-561	-568
Dotations aux amortissements et aux d�pr�ciations sur immobilisations incorporeelles et corporeelles			
R�sultat brut d'exploitation		1 330	1 090
Co�t du risque			
R�sultat d'exploitation		1 355	1 058
Gains ou pertes sur actifs immobilis�s			
R�sultat courant avant imp�t		1 359	1 058
R�sultat exceptionnel			
Imp�t sur les b�n�fices		-490	-263
Dotations / R�prises de FRBG et provisions r�glement�es			
RESULTAT NET		857	793

SA Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Annexe aux comptes du 31 décembre 2013

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'Habitat bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 11 juillet 2013, la société CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH a émis des obligations de type « financement de l'habitat » pour un montant de 500 millions d'euros à échéance juillet 2023.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable, modifié par le règlement n° 2005-04, relatif à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

3.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux banques en France, prescrites par le règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par les règlements 99-04 et 2000-03 du comité de la réglementation comptable.

Options et méthodes d'évaluation

1. Créances

Les créances sur les établissements de crédit sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement CRC 2005-03 puis par le CRC 2007-06 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte

de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.
Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3. Titres de participation

Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n°2007-01), les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts sont comptabilisés en participations et autres titres détenus à long terme.

4. Frais de personnel

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 10 octobre 2008 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 1 200 euros pour 2013.

5. Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

	En milliers d'euros					
	31/12/2013			31/12/2012		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	41 085		41 085	40 480		40 480
Prêts, valeurs reçues en pension		4 822 500	4 822 500		4 822 500	4 822 500
Créances rattachées	13	101 025	101 025	8	95 255	95 273
TOTAL	41 108	4 923 525	4 964 633	40 498	4 917 755	4 958 253

Note 2. Comptes de régularisation Actif

	En milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance	11	16
Décotes sur prêts	39 232	44 815
Primes de remboursements sur emprunts obligataires	15 291	14 262
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	54 634	59 893

Note 3. Dettes représentées par un titre

	En milliers d'euros					
	31/12/2013			31/12/2012		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	4 822 500	99 600	4 922 100	4 322 500	94 032	4 416 532
TOTAL	4 822 500	99 600	4 922 100	4 322 500	94 032	4 416 532

Note 4. Autres passifs

	En milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus		
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers		
Etat	44	34
Impôts différés passifs		
Rémunérations dues au personnel		
Charges sociales		
Versaments sur titres restant à effectuer		
Divers	148	0
TOTAL	191	34

Note 5. Comptes de régularisation – Passif

	En milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Primes d'émissions sur emprunts obligataires	39 232	44 616
Soules sur prêts	15 291	14 252
Charges à payer	109	334
TOTAL	54 631	59 211

Note 6. Capitaux propres

	En milliers d'euros			
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	40 000			40 000
PRIME D'ÉMISSION				
TOTAL RESERVES	28	40		68
<i>Réserve légale</i>	28	40		68
<i>Reserves facultatives et statutaires</i>				
<i>Autres réserves</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
REPORT À NOUVEAU	518	753		1 271
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	753	-753	857	857
TOTAL	41 339	0	857	42 196

Le capital est composé de 4.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros.

Note 7. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	En milliers d'euros				Dettes et créances rattachées	Total
	0<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans		
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	41 095		1 500 000	3 322 500	101 025	4 964 620
à vue	41 095				19	41 108
à terme			1 500 000	3 322 500	101 012	4 923 512
Créances sur la clientèle						
créances commerciales						
autres concours à la clientèle						
comptes ordinaires débiteurs						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit						
à vue						
à terme						
Dettes envers la clientèle						
comptes d'épargne à régime spécial						
à vue						
à terme						
autres dettes						
à vue						
à terme						
Dettes représentées par un titre			1 500 000	3 322 500	99 660	4 922 160
bons de caisse						
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
emprunts obligataires			1 500 000	3 322 500	99 660	4 922 160

Note 8. Intérêts, produits et charges assimilés

	En milliers d'euros			
	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	178 000	-5 385	168 966	-5 395
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 363	-172 689	5 445	-160 995
Autres opérations				
TOTAL	183 363	-178 072	174 411	-172 384

Note 9. Participations et parts dans les entreprises liées

	En milliers d'euros			
	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF				
Créances	4 964 820	4 458 200		
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL EMPLOIS	4 964 820	4 458 200		
PASSIF				
Dettes	148	0		
Dettes reclassées par des titres				
TOTAL RESSOURCES	148	0		
ENGAGEMENTS DONNÉS				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	0	0		
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie	6 975 860	6 420 000		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	6 975 860	6 420 000		

Note 10. Engagements de l'activité bancaire

	En milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	0	0
en faveur des établissements de crédit	0	0
en faveur de la clientèle		
Engagements de garanties		
d'ordre d'établissements de crédit		
d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
autres engagements donnés	0	0
Engagements reçus	6 975 860	6 420 000
Engagements de financement		
reçus des établissements de crédit		
Engagements de garanties	6 975 860	6 420 000
reçus des établissements de crédit	6 975 860	6 420 000
Engagements sur titres		
autres engagements reçus		

Note 11. Affectation du résultat

	En mille Euros
	31/12/2013
ORIGINE	857
Résultat net	857
Prélevement sur les réserves statutaires	
Prélevement sur les réserves facultatives	
AFFECTATION	857
Réserve légale	43
Réserves statutaires	
Réserves facultatives	
Report à nouveau	484
Rémunération du capital	386

Note 12. Exemption d'établir des comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 13. Intégration fiscale

Au 31/12/2013, le montant d'impôt dû à la société mère est de 148K€

**III. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers
2013**

**CREDIT MUTUEL ARKEA
HOME LOANS SFH**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

**CREDIT MUTUEL ARKEA
HOME LOANS SFH**

Société anonyme au capital de 40 000 000 €
Siège social : 232, Rue du Général Pauliet BP 103, 29802 CEDEX 9
RCS Brest 433 383 205

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

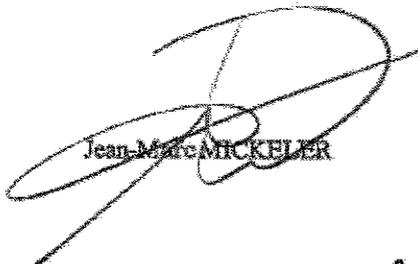
En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale et sont limitées aux mandataires sociaux en poste jusqu'au 31 décembre 2013. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Fait à Neuilly Sur Seine et à Courbevoie, le 28 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS



Jean-Marc MICKELER



Charles de BOISRIOU

IV. Attestation de la personne responsable

Hervé Crosnier, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris,

Le 23 avril 2014

Hervé Crosnier

Directeur Général

